Nº 775111

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

modifiant:

- 1° le Code de la sécurité sociale ;
- 2° la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale :
- 3° la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(15.7.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 12 juillet 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

modifiant:

- 1° le Code de la sécurité sociale ;
- 2° la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale;
- 3° la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juillet 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 8 mars et 28 juin 2022 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 15 juillet 2022.

Le Secrétaire général, Marc BESCH Le Président, Christophe SCHILTZ